

Formation 6

LES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES

De la Loi de Sécurisation de l'Emploi du 14 juin 2013 aux ordonnances du 22 septembre 2017 l'environnement réglementaire en matière de licenciement collectif a été profondément modifié

Objectif de cette formation

- ▶ Appréhender ce que recouvre la notion de licenciement économique :
 - Comment apprécie-t-on le motif économique ?
 - Quelles sont les mesures d'accompagnement ?
 - Quelle est la procédure, en tenant compte des différentes modifications induites par les dernières lois ?
- ▶ Il s'agit là d'une notion complexe et l'objectif n'est pas nécessairement de rentrer dans le détail de toutes les dimensions (qu'elles soient juridiques, financières ou comptables) mais bien de disposer de clés de lecture et de réflexes par rapport à ce sujet.

Programme de la formation

- ▶ Introduction sur la notion de licenciement économique.

- ▶ L'analyse du motif économique :
 1. La loi et la jurisprudence.
 2. Comment caractériser la santé des entreprises.
 3. Cas pratique.

▶ Les mesures d'accompagnement :

1. Les critères d'ordre des licenciements.
2. L'identification des postes concernés par le départ.
3. L'obligation de reclassement.
4. Les moyens mis en œuvre en matière de formation, aide à la création d'entreprise, mobilité, etc...

▶ La procédure mise à jour des dernières modifications législatives :

1. Selon la taille du plan.
2. Selon la voie de la négociation ou non.
3. Selon le recours à l'expert.

Selon vos attentes, nous pouvons personnaliser ce programme :

- En approfondissant certains des sujets précités.
- En choisissant de ne pas aborder des thèmes qui ne répondent pas à vos besoins.
- En traitant parallèlement d'autres modes de restructuration : Ruptures Conventionnelles Collectives, Plan de Départ Volontaire, Accords de Performance Collective.

Vos interlocuteurs

DAPHNE LECOINTRE

06 38 45 55 12

daphne.lecointre@pnlconseil.fr

JULIEN PICARD

07 81 81 06 29

julien.picard@pnlconseil.fr